



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 10805

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les graves repercussions que la recente reforme des tarifs telephoniques va entrainer pour les particuliers et surtout pour les PME. Outre les personnes agees pour qui le telephone constitue un mode privilegie de contact avec leur famille dont les membres se trouvent souvent disperses dans l'Hexagone, en reduisant de six a trois minutes la valeur de l' unite telephonique, c'est l'essentiel des communications d'une entreprise qui vont etre touchees. En moyenne, une conversation de nature professionnelle ne peut guere etre inferieure a six ou sept minutes, compte tenu des pertes de temps occasionnees lors du passage par un standard ou pour la recherche du service concerne. Les petites entreprises, dont l'activite est principalement locale et qui, par definition, ne peuvent utiliser les creneaux horaires beneficiant de reductions, vont voir leurs charges fortement augmentees. Il souhaite savoir ce qu'il serait possible d'envisager pour limiter les effets de cette decision, notamment la penalisation des PME.

Texte de la réponse

Les mesures de restructuration tarifaire, conformes aux decisions du comite interministeriel d'amenagement du territoire qui s'est deroule a Mende, le 12 juillet 1993, permettent de reduire l'« effet distance » et contribuent ainsi a l'objectif d'amenagement du territoire. Elles visent egalement a rapprocher les prix de la verite des couts. A cet egard, il est exact qu'elles comportent un ajustement a la hausse du prix des communications locales et de l'abonnement. Ce principe de verite des prix parait inevitable et essentiel dans le cadre d'une economie ouverte : inevitable car il constitue une etape necessaire pour preparer l'ouverture a la concurrence des services de telecommunications ; essentiel car, donnant aux entreprises - et aux acteurs economiques en general - une mesure non-biaisee de la realite des couts, il facilite leurs choix economiques. Il pourra egalement conduire dans le moyen terme a l'emergence de formules tarifaires diversifiees, notamment au benefice des utilisateurs importants de services de telecommunications. De plus, il faut souligner que l'ensemble de ces mouvements se place dans un contexte de baisse globale des tarifs, baisse evaluee au total a 2,4 milliards de francs au benefice des utilisateurs. Par ailleurs, pour les personnes utilisant peu le telephone, un mecanisme de reduction de l'abonnement en fonction de la consommation a ete institue. Enfin, les avantages de la modulation horaire sont maintenus et permettent aux personnes qui peuvent telephoner aux heures peu chargees, c'est-a-dire essentiellement les particuliers, d'en beneficer. Un bilan detaille des effets de la reforme sera entrepris des les prochains mois. Dans ce cadre, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur portera une attention toute particuliere a la situation des personnes agees et aux petites et moyennes entreprises mentionnees par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Goasguen Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10805

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mai 1994

Question publiée le : 7 février 1994, page 574

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2361